

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

Reg. Commerce Ploërmel 3.200

C. C. Postal Nantes 132-91

E. Lompéi

CONCORET
JOSSÉLIN
(MORBIHAN)

BUREAU de CONCORET Mhan

le 6 Mai 1946

Monsieur le Maire de PAIMPONT I. et V.

Monsieur le Maire

A ma lettre du 18 Avril je vous demandais votre accord sur la durée du travail du chantier du Perthuis-Mantis, qui a été portée par vos ordres à 9 heures par jour soit 54 heures par semaine (soit en plus six heures par semaine sur la durée prévue au marché).

Par votre estimée du 29 Avril vous me donner votre accord pour un Chef de Chantier et pour 51 Heures par semaine .

J'ai l'honneur de vous signaler que c'est 54 heures par semaine que le personnel fait sur le chantier et que vos prisonniers ayant toujours été partagés en deux équipes sauf une petite période d'arrêt de carrière il a été nécessaire de mettre 2 chefs de chantier, un à la route et un à la carrière comme d'ailleurs ils le sont présentement .

Je vous prie donc de bien revoir cela et pour la bonne forme me le reconfirmer pour accord .

Veillez agréer Monsieur le Maire l'expression de ma considération bien distinguée .

E. Lompéi

En cas de réclamation de la part des clients dans les 30 jours de la date de la facture, les factures seront exigibles intégralement. Le Tribunal de Commerce de Ploërmel sera seul compétent pour toutes contestations, réserves ou litiges que soient les conditions des marchés ou autres, même en pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. La garantie de nos travaux s'étend à la réception des travaux et à l'exclusion de toute autre in-
ces mémoires en factures seront exigibles intégralement. Le Tribunal de Commerce de Ploërmel sera seul compétent pour toutes contestations, réserves ou litiges que soient les conditions des marchés ou autres, même en pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. La garantie de nos travaux s'étend à la réception des travaux et à l'exclusion de toute autre in-